

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-551 DU 6 DECEMBRE 1996

Portant Agrément de la Société FLUDOR-BENIN S.A. au régime "C" du Code des Investissements pour son projet d'implantation à Cana (ZOU) d'une usine d'extraction au solvant et de raffinage d'huiles alimentaires à base de graines de coton.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N° 90-002 du 09 Mai 1990 portant Code des Investissements ;

VU la Loi N° 90-033 du 24 Décembre 1990 modifiant les articles 34, 41, 43, 47, 49, 51, 59, 62 et 74 de la Loi N° 90-002 du 09 Mai 1990 portant Code des Investissements ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-2 du 04 Janvier 1991 fixant les modalités d'application de la Loi N° 90-002 du 09 Mai 1990 portant Code des Investissements modifiée par la Loi N° 90-033 du 24 Décembre 1990 ;

Sur proposition du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, après avis de la Commission Technique des Investissements en sa séance du Mercredi 18 Septembre 1996,

DECRETE :

Article 1er : Le projet d'implantation à Cana (ZOU) d'une usine d'extraction d'exploitation au solvant et de raffinage d'huiles alimentaires à base de graines de coton de la société FLUDOR-BENIN S.A. est agréé au régime "C" du Code des Investissements pour compter de la date de la signature du présent Décret pour :

- une période de trente (30) mois au cours de laquelle la Société FLUDOR-BENIN S.A. doit réaliser son programme d'investissement et,
- une période de neuf (09) ans pour l'exploitation.

Article 2 : L'activité pour laquelle le régime est octroyé se rapporte exclusivement à la transformation industrielle des graines de coton pour la production d'huiles alimentaires et de tourteaux pelletisés.

Article 3 : Les Machines, matériels et outillages à exonérer sont :

COTTOR INTERNATIONAL

- 1 Elevateur à godets
- 2 lots de quatre plateaux de nettoyages de graines
- 2 Vis de convoyage ou transporteur
- 1 Levier de rotor
- 4 Décorticateurs
- 4 Coques + graine séparatrice
- 3 Doubles tambours à coques battantes
- 3 Vis de convoyage
- 3 Leviers de rotor
- 1 Levier de rotor incliné
- 1 Lot Support en acier pour machines
- Lot panneau électrique et câbles

CATHAR VESSELS LIMITED

- 1 Chaudière principale
- 1 Ventilateur FD à moteur

- 1 Ventilateur ID à moteur
- 1 Ventilateur secondaire à moteur
- 2 Pompes d'alimentation d'eau
- 1 Alimentation de fuel
- 1 lot Montages et agencements
- 1 lot Accessoires et panneaux de contrôle
- 1 Aspirateur préparateur
- Economiseur
- 1 Réfracteur
- 1 Matériel d'isolation
- 1 lot Tuyau de conduit de gaz
- 1 Structure de soutien
- 1 lot Cheminée
- 1 Convoyeur de carburant
- Câbles électriques

DESMET

- 1 Trémie d'alimentation 20 m³
- 1 Convoyeur de pesage
- 1 Aimant rotatif
- 1 Aplatisseur
- 1 Machine à moudre
- 1 Elévateur à godet
- 1 Cuisinière
- 1 Aimant permanent
- 1 Vis d'alimentation à expansion
- 1 Aimant à rotor
- 1 Expandeur avec drainage
- 1 Séchoir/refroidisseur horizontal
- 1 Ventilateur
- 1 Cyclone
- 1 Pompe à huile filtrée
- 1 Vis sans fin
- 1 lot Convoyeur en grande masse
- 1 lot Valves à vapeur
- 1 lot Divers tuyaux
- 1 lot Trappes à vapeur
- Instruments de mesures et de contrôle
- 1 lot Système régulateur de flux à eau
- 1 lot Pots connecteurs et conducteur d'air

- 1 lot Contrôles électriques

UNITE D'EXTRACTION

- Valves rotatrices
- 1 Trémie d'alimentation
- 1 Extracteur continu
- 1 Pompe centrifugale P2 A
- 1 Pompe centrifugale P2 B
- 1 lot Pompe centrifugale P3
- 1 Trémie de sortie
- 1 Transporteur à farine
- Valves rapides de rotation solvant
- 1 Désolvant - Toaster - sécheur
- 1 Alvéolaire d'entrée
- 1 Pompe centrifugale P2 Q
- 1 Chauffeur de solvant
- 1 Condenseur final
- 1 Refroidisseur à gaz
- 1 Bouilleur d'eau de rejet
- 1 lot Conducteurs de grands diamètres
- 1 Brasseur d'air
- 1 Cyclone d'air
- 1 Transporteur à farine
- 1 Vis à humidifier
- 1 Trémie de sortie
- 1 Réservoir principal de miscella
- 1 Economiseur
- 1 Equipement à base pression
- 1 Evaporatrice de miscella
- 1 Réducteur de pression (vapeur)
- 1 Condensateur
- 1 Lot Ejecteur de vapeur
- 1 Séparateur eau solvant
- 1 Réservoir à solvant
- 1 lot Conducteurs de vapeur
- 1 Pompe
- 1 Pré-chauffeur d'hexane
- 1 Pompe
- 1 lot Pompe
- 2 Pompes

- 1 Epurateur de miscella
- 1 lot Entonnoirs
- 1 Chauffeur d'huile intermédiaire
- 1 Colonne de décollage
- 1 Chauffeur d'huile
- 1 Sécheur final
- 1 Condensateur à surface horizontale
- 1 Aspirateur
- 1 Pompe
- 1 Refroidisseur d'huile
- 1 Débitmètre de miscella
- 1 lot Pompes
- 1 Cuve d'homogénéisation
- 1 Pompe à neutraliseur
- 1 lot Filtres divers
- 1 Séparateur centrifuge de neutraliseur
- Accessoires du séparateur
- 1 Chauffeur de miscella
- 1 lot Mélangeur d'acide
- 1 Dispositif de dosage d'acide
- 1 Réservoir double pour la soude caustique
- 1 Pompe de dosage de soude
- 1 Réacteur de neutralisation
- 1 Pompe de dosage de soude
- 1 Réacteur de neutralisation
- 1 Pompe de transfert
- 1 Cuve de miscella neutralisé
- 1 Pompe à transfert de miscella
- 1 Réservoir de soap stock
- 1 Réservoir de transfert de soap stock
- 1 Chauffeur de soap stock
- 1 Pompe de transfert de savon
- 1 Aspirateur à vapeur de solvant
- 1 Réchauffeur d'huile minérale
- 1 Deuxième réchauffeur d'huile minérale
- 1 Economiseur pour huile minérale
- 1 Refroidisseur d'huile minérale
- 1 Pompe
- 1 lot Pompe centrifuge P 120
- 1 lot Valves à patin

- 1 lot Tuyaux d'acier
- 1 lot Trappes à vapeur
- 1 Dispositif de mesure de contrôle et sécurité
- 3 Réservoirs de stockage de solvant
- 1 Pompe à solvant
- 1 lot Moteurs électriques de sécurité
- 1 Panneau de contrôle électrique
- 1 lot Boutons et interrupteurs de sécurité
- 1 lot Dispositif automatique de sécurité
- 1 lot Câbles électriques de sécurité
- 1 lot Luminaires de sécurité
- 1 lot Isolation thermique
- 1 lot Réservoir d'eau de secours
- 1 lot Peinture
- 1 lot Structure en acier pour machines

RAFFINERIE

- 1 Réservoir
- 1 Pompe à huile
- 1 Unité de dosage d'acide
- 1 Entonnoir
- 1 Dispositif de dosage de blanchissement
- 1 Mélangeur d'huile et terre
- 1 Cuve de contrôle
- 1 Décoloriseur continu
- 1 Réservoir pour décolorant
- 1 Pompe à décolorant
- 2 Filtres à décolorant
- 2 Collecteur de résidus
- 1 Cuve à huile blanchie
- 1 Pompe à huile blanchie
- 2 Filtres de sécurité
- 1 Réservoir d'huile de récupération
- 1 Cyclone à vapeur
- 1 Unité d'évacuation
- 1 Cuve à nettoyer les éléments filtrés
- 1 lot Entonnoirs
- 1 lot Trieuses à particule
- 1 lot Tuyaux en fibre de carbone
- 1 lot Trappes à vapeur

- 1 lot Instruments de mesure et de contrôle
- 1 lot Tuyaux en acier, cuivre
- 1 Panneau de contrôle
- 1 lot Instruments de contrôle électrique
- 1 lot Equipements de contrôle de circuit électrique
- 1 lot Isoleur thermique
- 1 lot Divers équipements
- 1 lot Peinture

DESODORISATION

- 1 Cuve pour désaération
- 1 Pompe
- 1 Désodoriseur continu
- 1 Unité de dosage d'acide
- 1 Pompe de décharge d'huile
- 1 Refroidisseur d'huile finale
- 2 Filtres de polissage
- 1 Unité d'évacuation
- 1 Ejecteur de démarrage
- 1 Super-chauffeur à haute densité
- 1 Séparateur à vapeur de haute densité
- 1 Conduit de désodoriseur (pour vapeur)
- 1 Séparateur de vapeur
- 1 Séparateur d'acides gras
- 1 Conduit d'acides gras (vaporisés)
- 1 Pompe à circulation d'acides gras
- 1 Refroidisseur d'acide gras
- 1 Pompe à eau
- 3 Cuve de contrôle
- 1 Séparation pour vacuomètre
- 1 lot Entonnoirs et séparateurs de vapeur
- 1 lot Valves
- 1 lot Tubes d'acier inoxydable
- 1 lot Tube en cuivre et accessoires
- 1 lot Tubes d'acier et accessoires
- 1 Réservoir d'expansion de fluide thermique
- 1 Chaudière pour fluide thermique
- 1 Pompe à circulation du fluide thermique
- 1 lot Valves à fluide thermique
- 1 lot Pompes
- 1 Réservoir de fuel

- 1 Cheminée à chauffage
- 3 Réservoirs principaux d'huile
- 2 Pompes à charges et à décharge (d'huile)
- 1 Réservoir de stock. de soudre caustique
- 2 Pompes à charge et à décharge (soudre)
- 3 Tours de refroidissement d'eau
- 1 lot Tuyau à nettoyer l'eau froide pour SEP
- 1 lot Pompes pour tour de refroidissement
- 1 lot Structures d'acier pour machines
- 1 lot Compresseurs centraux d'air et système de distribution

UNITE DE PELLETISATION

- 2 Machines à pelletiser
- 1 Refroidisseur
- 1 Convoyeur à pellet
- 1 Convoyeur de poudre
- 1 Cuve de stockage
- 1 lot Vis de convoyeurs et accessoires
- 2 Mélangeurs
- 2 Appareils à conditionnement
- 1 Cyclone
- 1 Ventilateur
- 1 Pont bascule
- 1 Machine d'emballage des pellets
- 1 lot Valves à vapeur
- 1 lot Conduits entre les équipements

APPROVISIONNEMENT EN GRAINES

- 1 lot Convoyeurs de masse
- 1 lot Convoyeurs à vis
- 1 Silo (cuve) pour stockage de graines de coton
- 2 Contrôleur d'approvisionnement en graines

INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EFFUENTS

- 2 Pompes de canalisation des effuents
- 1 Réservoir primaire de floculation
- 1 Réservoir de premier niveau
- 2 Réservoir à produits chimiques
- 1 Réservoir d'acide sulfurique
- 1 Réservoir à haute pression

- Pompes
- 1 Réservoir à eau
- 1 Mélangeur
- 1 Réservoir secondaire de floculation
- 1 Compresseur d'air
- 1 Réservoir de dépôt de déchets
- 2 Pompes à déchets
- 1 Aérateur mécanique
- 1 lot Pipelines, valves, jauges, éjecteurs etc...
- 1 lot Equipements électriques

EQUIPEMENT ELECTRIQUE PRINCIPAL

- 1 Transformateur 1500 KVA, 20/415 V
- 1 Panneau de distribution basse tension
- 1 lot Capaciteur
- 1 lot Matériels d'éclairage de l'usine
- 1 lot Câbles diverses dimensions
- 1 lot Accessoires électriques : interrupteurs etc.

ATELIER DE MAINTENANCE

- 1 Tour de 12" avec accessoires
- 1 Perçuse
- 1 Machine à moduler
- 1 Scie électrique
- 5 Machines à souder de trois (3) phases
- 1 Aiguiseur à pieds
- 4 Aiguiseurs à main 9"
- 2 Perceuses à main
- 1 lot Ensemble complet d'outils
- 2 Appareils de levage cinq (5) tonnes/20 m
- 2 Appareils de levage deux (2) tonnes/20 m
- 2 Appareils de levage deux (2) tonnes/30 m
- 1 lot Chaines et cordes de levage
- 4 Vérins hydrauliques
- 4 lots Instruments de mesures et outils à mains
- 1 Outil à sertir les câbles
- 2 lots Boîtes à outils pour matériel électrique
- 2 lots Ensemble d'instruments électriques tels que le multimètre, etc.
- 2 lots Instruments mécaniques

LABORATOIRE

- 1 Testeur de couleurs (tintomètre)
- 2 Fours
- 1 Testeur de carbone (fourneau)
- 1 Testeur de point d'ignition
- 1 Testeur d'humidité à infrarouge
- 2 Balances analytiques
- 1 Balance électrique
- 1 Balance de masse atteignant 5 kgs
- 2 Moulins de laboratoire
- 2 Machines centrifuges
- 4 Unités de distillation
- 2 Plats chauds
- 4 Lampes à alcool
- 4 Brûleurs "bunsen"
- 3 Réchauds bain-marie
- 1 Ventilateur
- 4 Bouteilles de gravités spécifiques
- 2 Décicateurs
- 15 Appareil d'extraction "Soxhlet"
- 1 lot instruments de laboratoire en verre
- 12 Thermomètres 0-110° C
- 6 Thermomètres 0-300° C
- 24 Bols pour test d'humidité
- 12 Plats en silice
- 1 lot Produits chimiques pour test standard en labo

AUTRES ACCESSOIRES

- 2 Générateurs 800 KVA
- 1 Pont bascule 40 TM
- 2 Pompes contre incendies
- 1 lot Extincteurs
- 2 Pompes à eau
- 1 lot Tuyaux d'incendie ; Aspersion, etc...
- 1 lot Ventilateur "Roots"
- 1 lot Tuyaux pour évacuation des coques

UNITE DE TRAITEMENT

- 1 Unité complète de traitement d'eau pour l'usine

UNITE D'EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT

- 2 Réservoir MS de 2 m³ chacun
- 1 Machine à remplir les jerrycans
- 1 Compresseur à air
- 1 Filtre à polir
- 1 Plate forme de roulage

DIVERS

- 1 lot Tuyaux, valves à vapeurs
- 4 Réservoirs de stockage pour diesel, pétrole/eau

MATERIEL ROULANT

- 4 Camions 40 T
- 2 Tankers 30 T
- 3 Chariots élévateurs 3 T

Article 4 : Les avantages accordés sont:

1 - Pendant la période de réalisation des investissements, exonération des droits et taxes perçus à l'entrée à l'exception de la taxe de voirie, de la taxe de statistique et du prélèvement communautaire de solidarité sur:

- les machines, matériels et outillages cités à l'article 3 ci-dessus et destinés spécifiquement à la production et à l'exploitation dans le cadre du projet agréé;
- les pièces de rechange spécifiques aux équipements importés dans la limite d'un montant égal à 15% de la valeur CAF des équipements.

2 - Pendant la période d'exploitation:

- exonération de la patente pendant les cinq (05) premières années d'exploitation conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi 90-002 du 09 Mai 1990 portant Code des Investissements;

- pour une durée à préciser dans l'Arrêté conjoint du Ministre chargé du Plan et du Ministre chargé de l'Industrie, constatant la fin de la réalisation du programme d'investissement:

- exonération de l'impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC);

- exemption des droits et taxes de sortie applicables aux huiles alimentaires et tourteaux pelletisés à base de graines de coton produits et exportés par la Société FLUDOR-BENIN S.A.

- Stabilisation fiscale en ce qui concerne le taux et le mode de détermination de l'assiette des impôts autres que l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Article 5 : Les matières premières et emballages importés par la Société FLUDOR-BENIN S.A. pour le compte du projet d'huilerie de Cana dans le cadre du bénéfice du Code des Investissements sont soumis au régime de droit commun donc sont passibles des droits en vigueur.

Toutefois, elle bénéficiera d'une restitution desdits droits et taxes (DRAWBACK) conformément aux dispositions du Code des Douanes sur les matières premières et emballages importés entrant dans la fabrication des produits exportés et sous réserve du respect de la réglementation en vigueur en la matière.

Article 6 : Dans le cadre de son projet d'huilerie de Cana, FLUDOR-BENIN S.A. bénéficiera d'une exonération des droits et taxes perçus à l'entrée à l'exception de la taxe de voirie, de la taxe de statistique et du prélèvement communautaire de solidarité sur le gas-oil à utiliser comme matière consommable, conformément aux dispositions de l'article 49 de la Loi N° 90-002 du 09 Mai 1990 portant Code des Investissements.

Article 7 : Conformément aux dispositions des articles 33, 34, 35, 36, 51 et 52 de la Loi 92-002 du 09 Mai 1990 portant Code des Investissements, la Société FLUDOR-BENIN S.A. est tenue de respecter les obligations incombant aux bénéficiaires d'un régime privilégié du Code des Investissements. Elle doit en particulier:

- réaliser ses programmes d'investissement et de production contenus dans son dossier agréé;
- utiliser un personnel comprenant au moins vingt (20) agents béninois et affecter au moins 60% de la masse salariale totale au personnel béninois;
- tenir une comptabilité régulière et conforme au plan comptable national quel que soit le chiffre d'affaires réalisé;
- sauvegarder les conditions écologiques, en particulier l'environnement;
- poursuivre les objectifs économiques, commerciaux et sociaux de son projet d'implantation à Cana (ZOU) d'une usine d'extraction au solvant et de raffinage d'huiles alimentaires à base de graines de coton pendant au moins cinq (05) ans après l'expiration de la période d'agrément de ladite usine.

Article 8 : Dans le cadre de ses activités au niveau de l'usine d'extraction au solvant et de raffinage d'huiles alimentaires à base de graines de coton, FLUDOR-BENIN S.A. est tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection, l'amélioration et une bonne gestion de son environnement notamment en ce qui concerne les eaux usées et autres déchets générés par son usine.

Article 9 : Conformément aux dispositions de l'article 17 du Code des Investissements, FLUDOR-BENIN S.A. doit séparer les installations physiques, le personnel et la comptabilité de son projet d'implantation à Cana (ZOU) d'une usine d'extraction au solvant et de raffinage

d'huiles alimentaires à base de graines de coton, objet du présent Décret, de ceux relatifs à toutes ses autres activités antérieures ou ultérieures.

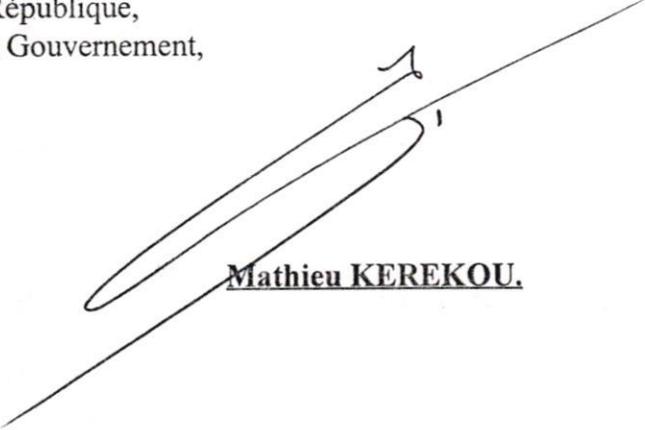
Article 10 : La société FLUDOR -BENIN S.A. dans le cadre du présent agrément, doit se conformer aux dispositions de la Loi N° 90-002 du 09 Mai 1990 portant Code des Investissements modifiée par la Loi N° 90-033 du 24 Décembre 1990 et du Décret N° 91-2 du 04 Janvier 1991 fixant les modalités d'application dudit Code.

Article 11 : Le règlement des litiges qui résulteraient de l'application du présent Décret se fera conformément aux dispositions des articles 73 et 74 de la Loi N° 90-002 du 09 Mai 1990 portant Code des Investissements modifiée par le Loi N° 90- 033 du 24 Décembre 1990.

Article 12 : Le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi, Le Ministre des Finances, le Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, le Ministre du développement Rural, le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la réforme Administrative, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

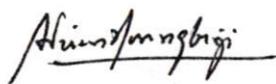
Fait à Cotonou, le 6 DECEMBRE 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE

Le Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme,



Gatien HOUNGBEDJI.

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Réforme Administrative,



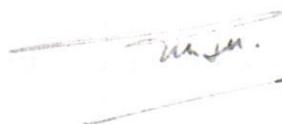
Assouma YAKOUBOU.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Le Ministre de l'Industrie
et des Petites et Moyennes Entreprises,



Félix ADIMI.

Le Ministre du Développement
Rural,



Jérôme SACCA KINA

Ampliatiions: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PMCAGRI 4 MPREPE 4 MF 4
MIPME 4 MCAT 4 MFPTRA 4 MDR 4 Autres Ministères 15 SGG 4 DP-DIC-INSAE 3
DGBM-DGF-DGTCP-DGIDDI - ENA 1 DPI 2 IGE 2 DCCT 1 CSM 1 BN-DAN- 2
FLUDOR-BENIN 2 JORB 1